

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 16 JUIN 2016

PROCES-VERBAL

Convocation du 10 juin 2016

ORDRE DU JOUR :

- I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2016.
- II. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.
- III. RESEAU DE CHALEUR - RAPPORT D'ACTIVITES 2015 – APPROBATION
- IV. ASSAINISSEMENT - RAPPORT D'ACTIVITES 2015 - APPROBATION
- V. EAU POTABLE - RAPPORT D'ACTIVITES 2015 – APPROBATION
- VI. SPANC - RAPPORT D'ACTIVITES 2015 – APPROBATION
- VII. MODALITES DE MISE A DISPOSITION DE L'ETUDE D'IMPACT – REALISATION D'UNE RETENUE COLLINAIRE AVEC ACTIVITES LUDIQUES D'ETE ET RENFORCEMENT DU RESEAU DE NEIGE DE CULTURE
- VIII. DEMANDE DE SUBVENTION PLAN « NEIGE-STATIONS » – REALISATION D'UNE RETENUE COLLINAIRE AVEC ACTIVITES LUDIQUES D'ETE ET RENFORCEMENT DU RESEAU DE NEIGE DE CULTURE
- IX. APPROBATION DU RAPPORT DU SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES
- X. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE – DISSOLUTION DU SIALMO – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
- XI. DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET ZAE JEAUME
- XII. DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET PRINCIPAL
- XIII. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET REMONTEES MECANIQUES
- XIV. PERMIS MODIFICATIF – SANITAIRES REGIE REMONTEES MECANIQUES
- XV. APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LE FESTIVAL MARMOTTE HIGHLINE PROJECT 2016
- XVI. TOUR DE TABLE DES DELEGATIONS.

Présidence :

Michael KRAEMER

Présents :

19 Conseillers municipaux : Maurice ACHARD PICARD – Jean-Charles TABITA – Véronique RIONDET - Marcelle DUPONT – Laurent JALLIFFIER-VERNE – Françoise ROUGE – Stéphanie SANNIER – Stéphane SERRADURA – Damien ROCHE – Sophie VALLA - Josette FICHEUX - Gérard MEYRIGNAC - Valérie MOUTON – François NOUGIER - Philippe BERNARD - - Caroline DELAVENNE - Gérard MOULIN - Jérôme NARCY – Jean-Paul GOUTTENOIRE

Pouvoirs:

Augusto STRAZZABOCHI à Maurice ACHARD PICARD - Martine MAREINE à Gérard MOULIN - Guy CHARRON à Véronique RIONDET

Absents :

Nombre de votants : 23

Secrétaire de séance :

Jean-Charles TABITA

Il a été demandé en début de séance de modifier l'ordre de présentation des points de l'ordre du jour. Le point « Réseau de chaleur – rapport d'activités 2016 – approbation » sera examiné en 3^{ème} position avant le point « Assainissement – rapport d'activités 2016 – approbation ».

Le Conseil municipal adopte cette modification.

Monsieur le Maire rend hommage aux victimes de la tuerie survenu à Orlando aux Etats-Unis. Il y a également malheureusement beaucoup d'évènements de ce type au Liban, en Syrie, en Libye dont on ne parle pas dans les médias. On médiatise quand cela nous touche, il faut également parler de toutes les exactions dans divers pays. Soit on n'en parle pas, soit on pense que s'est malheureusement la routine. Il faut que cela arrive dans un pays occidental pour que l'opinion soit choquée mais il ne faut pas oublier que ce type d'évènement se produit dans de nombreuses parties du globe. Je souhaitais en parler ce soir.

Publié par affichage le

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2016.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal du 26 mai 2016.

Approbation à l'unanimité.

Madame Josette FICHEUX souhaite faire une déclaration au nom des élus de « Lans Horizon 2020 ».

« Des Lantiers ont attiré l'attention des élus de Lans Horizon 2020 sur le compte rendu du conseil municipal d'avril. A la lecture de celui-ci, ils ne comprenaient pas, à quels échanges du précédent conseil municipal faisaient allusion les déclarations de Madame FICHEUX, Messieurs GOUTTENOIRE, ROCHE et TABITA.

Et pour cause. Nous avons découvert que le compte rendu de la séance de mars, mis en ligne sur le site de la commune, ne rendait compte d'aucune prise de parole d'aucun membre du conseil municipal.

Une relecture des comptes rendus des conseils municipaux depuis décembre 2015 a permis de vérifier que la retranscription de l'intégralité des débats était le plus souvent la règle. En janvier et février, quelques remarques informatives de certains conseillers n'ont pas été retranscrites et en mars, aucune trace des différentes informations et débats qui ont émaillé le conseil municipal.

Ces choix interrogent.

Les habitants de Lans ont droit à une information complète.

A chaque début de conseil municipal, le compte rendu du précédent conseil municipal est validé par un vote. Nous demandons que la règle soit la mise en ligne dans son intégralité de chaque compte rendu voté. Nous demandons aussi à Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour que cette règle soit appliquée rétrospectivement, au moins pour le conseil municipal de mars 2016. »

Monsieur le Maire répond que c'est normalement la règle et qu'il n'a pas fait attention à la teneur des Procès-verbaux. Lors de la tenue d'un conseil municipal, deux documents sont émis : un compte rendu reprenant uniquement le contenu des délibérations, qui doit être affiché en Mairie dans les huit jours, et un Procès-verbal qui lui contient les débats. Le document qui est mis en ligne dans les huit jours, c'est le compte rendu ne comportant pas mention des débats. Ensuite, lorsque le Procès-verbal est approuvé à la séance d'après, c'est ce document qui est mis en ligne. C'est pour cela qu'il y a un temps de décalage.

Madame FICHEUX répond que le temps de décalage est largement passé et qu'il faut aller voir sur le site. D'ailleurs sur le site, cela s'appelle compte rendu alors que cela devrait s'appeler Procès-verbal, mais ce n'est pas grave.

Monsieur le Maire répond que ça aurait dû l'être. Il aurait apprécié que la personne qui a vu cette erreur en parle avant de faire une déclaration en Conseil Municipal, qui devient un peu rituel en début de séance. Si vous nous aviez envoyé un mail, nous aurions pu modifier tout de suite en ligne et rectifier l'erreur. Est-ce que cela mérite une déclaration spéciale en Conseil Municipal ? Monsieur le Maire pense que cela devient la routine. Tous les mois nous avons droit à une allocution indiquant que nous avons une volonté de cacher les choses. Il y a eu une erreur au niveau de la mise en ligne des Procès-verbaux, c'est vrai. Il ne regarde pas le site tous les jours.

Madame FICHEUX répond que les procès-verbaux de janvier et février n'ont pas été mis en ligne également. En décembre 2015, les débats ont été mis en ligne sur le site. La prise de parole de Gérard MEYRIGNAC sur le refus de verser l'indemnité au trésorier n'a pas été indiquée. Le vote de Gérard MEYRIGNAC n'est pas noté.

Monsieur le Maire répond qu'il y a du avoir un problème dans les documents. Il y a déjà suffisamment de travail dans la collectivité pour ne pas rajouter la conception de documents intermédiaires. Il y a peut-être un lien qui ne fonctionne pas entre deux documents mais ce n'est pas une volonté de cacher les choses. Il doit avoir une erreur technique sur la mise en ligne des documents. Cela correspond à la période de mise à jour du site internet. A voir s'il n'y a pas eu un problème. Encore une fois, Monsieur le Maire ne pense pas que cela mérite une allocution en séance sur ce sujet. De plus, cela aurait pu être rectifié bien avant si l'on n'avait pas attendu d'en parler en Conseil Municipal.

II. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Néant.

III. RESEAU DE CHALEUR - RAPPORT D'ACTIVITES 2015 – APPROBATION

La Commune de LANS EN VERCORS a délégué le 14 octobre 2010 son Service Public de réseau de chaleur (la production, le transport et la distribution d'énergie calorifique à partir des ouvrages concédés) à l'entreprise ECHM pour une durée de 20 ans. Un avenant a été notifié le 19/04/2012 pour revoir la rémunération du délégataire (prise en compte du montant des subventions attendues, puissance souscrite par le col de l'Arc et sa consommation.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur (Loi n°92.127 du 8 février 1995 – dite Loi Mazeaud, ECHM, en tant que délégataire, adresse chaque année à la Collectivité un rapport annuel et le Maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public du réseau de chaleur destiné notamment à l'information des usagers.

1. Les éléments essentiels de ce rapport sont :

- Véolia ECHM a fait une étude pour le raccordement de la résidence des Jailleux mais celle-ci ne se raccordera pas forcément
- la subvention attendue de l'Adème est basée sur une production d'énergie de 2306 mwh. Cette quantité n'étant pas atteinte (1400) il y aura sans doute **un impact sur le montant final de la subvention. L'équilibre du contrat n'est pas atteint.**
- Le nombre de site s'élève à 3 et le nombre de clients alimentés s'élève à 4.
- Les indicateurs de performance et valeur patrimoniales indiquent pour 2015 :
 - un rendement de la chaudière SCHMID de 68% au lieu de 82% au contrat,
 - 1093 MHV vendu au lieu de 2311,
 - un rendement réseau de 66% au lieu de 92%
 - une répartition de 85% bois et 15% fuel au lieu de 80/20

2. Les actions d'echm

Echm répond aux demandes et interrogations des clients concernant le réseau de chaleur. Une étude a été demandée par la résidence des Jailleux.

ECHM a renouvelé la vis d'entrée bois en février et l'écran tactile de la chaudière bois en mars 2015. L'entretien des chaudières bois a été fait en septembre.

ECHM a réussi à faire fonctionner périodiquement l'électro filtre, néanmoins des pannes aléatoires persistent. ECHM recherche des pistes d'optimisation de fonctionnement de cet équipement en prenant contact avec le fabricant de l'électro filtre ainsi qu'avec la société Schmid qui a vendu ce matériel.

3. Les installations

Le patrimoine du service est constitué de 4 Chaudières dont la puissance totale installée en chaufferie est de 1 680 kW et dont la puissance en chaufferie biomasse est de 700 kW.

- Une nouvelle chaufferie principale équipée de :
 - * deux chaudières (une chaudière bois de marque SCHMID d'une puissance de 550kW ; et une chaudière fuel d'une puissance de 630 kW).
 - * d'un multicyclone limitant l'émission de poussières à 150 mg/Nm³ ;
 - * d'un électrofiltre limitant l'émission de poussières à 30 mg/Nm³ et
 - * d'un silo de stockage du bois d'une capacité de 145 m³.
- d'une ancienne chaufferie équipée :
 - * d'une chaudière bois de marque SECCACIER d'une puissance de 150kW ;

Elle est raccordée sur le réseau de distribution dans la nouvelle chaufferie et fait partie intégrante des installations de production.

- une chaufferie au groupe scolaire :

Avant la mise en service du réseau de chaleur, le chauffage du groupe scolaire était assuré par une chaudière au fuel domestique – Buderus – 350 kW. Cet équipement a été conservé ; en lieu et place, mais a été raccordé sur le réseau de chaleur primaire et vient donc en complément du reste de la production de chaleur.

Le Réseau

Le réseau de chaleur en tube calorifugé s'étend sur une longueur de 2 x 710 ml.

On dénombre 5 sous stations :

- Pompiers/salle des fêtes : 160 kW,
- Groupe scolaire : 640 kW,
- Eglise et cure : 425 kW (cure : 60kW, église : 365 kW),
- Hôtel du col de l'Arc : 191 kW – cet établissement s'est raccordé au réseau en décembre 2012.
- Centre Culturel : 250 kW (depuis décembre 2014)

Projets immobiliers prévisionnels devant se raccorder en 2012 :

- Logements sociaux : 70 kW : pas de date de démarrage connue à ce jour.

Rendement du réseau :

Le rendement moyen de la chaudière SCHMID est de 68% alors que celui du réseau est de 73%.

Le rendement moyen est de 66%. Il est en augmentation par rapport aux années précédentes grâce à l'optimisation des débits de fonctionnement des pompes réseau.

Ce rendement reste faible car la consommation d'énergie qui est très en dessous de la production prise en compte pour le dimensionnement du réseau.

Les pertes thermiques en réseau représentent la quantité d'énergie perdue dans le réseau de chaleur primaire par rapport à l'énergie produite. Le taux est de 34% au lieu de 37% en 2014.

La chaudière Biomasse

La chaufferie biomasse située route de l'Aigle à côté de la salle des fêtes a été conçue par ECHM. Le bois provient de la société Lely située à 35km de Lans et le Fuel de la ste ESSO de Moirans

Electricité consommée :

Un nouveau contrat a été signé avec EDF en novembre 2015 et une optimisation du débit des pompes réseau a permis de **baissier les consommations d'énergie** (42.7 kwh/Mwh thermique en 2013 contre 38.47 kwh/Mwh thermique en 2015)

Evolution du prix du service

Le prix de l'abonnement varie en fonction du trimestre :

	Prix HT au 1 ^{er} janvier 2014	Prix HT au 1 ^{er} janvier 2015
R1 en €/kW (puissance souscrite)	1,20 €	1,25 €
R2 en €/kW (puissance souscrite)	6,66 €	6,64€
R3 en €/kW (puissance souscrite)	1,36 €	1,37 €
R4 en €/kW (puissance souscrite)	9,19 €	9,19 €

La Part variable (Fourniture d'énergie MWH)

Prix au 1 ^{er} janvier 2014	Prix au 1 ^{er} janvier 2015
52.55 € HT	49,86 € HT

La qualité du service et continuité

On peut compter 0h d'interruptions de service pour l'année 2015.

Les quantités d'énergie distribuée (en MW) en 2015

Contrat	Quantité utilisée	Puissance souscrite au contrat
Groupe scolaire	1858,60	640
Pompier + salle		
Polyvalente	388,40	160
Eglise+Cure	571,90	425
Hôtel du col de l'Arc	855,40	191
Centre culturel	190,90	250
Total 2014	931,8	1666

**Les consommations annuelles estimées dans l'avenant 1 étaient de 2 311 MWh.
Les consommations réelles s'élèvent à 1093,40 MWh.**

Le rapport complet est à disposition au Secrétariat de la Mairie.

Caroline DELAVENNE pose une question sur le rendement du réseau. Il faudrait plus d'abonnés pour qu'il soit viable. Or elle connaît de nombreuses personnes qui ont contacté ECHM pour être raccordé et qui n'ont jamais eu de réponses. Caroline DELAVENNE voudrait savoir s'il y a une démarche de commercialisation auprès de toutes les constructions nouvelles. Ce qui est dommage car Véolia a les coordonnées de toutes ses personnes via le raccordement à l'eau potable.

Le représentant de ECHM répond qu'une personne a fait une demande à proximité de l'école. Mais l'élément décisif sera le raccordement des immeubles des Jailleux. Sinon le coût de raccordement sera prohibitif. Il n'y a pas eu tant de construction à proximité immédiate du réseau de chaleur et plus on s'éloigne, plus cela coûte cher de se raccorder.

Jean-Paul GOUTTENOIRE indique que depuis le début, il n'est pas d'accord sur le phénomène de commercialisation de ce réseau de chaleur. Dans l'analyse initiale, la prévision de consommation était plus forte et de potentiel de construction avec l'urbanisation du champ Bonnard et des logements aidés intergénérationnels. Ce que l'on reproche à ECHM est de ne pas faire une commercialisation active. Il est bien conscient que plus on s'éloigne du réseau, plus ça coûte cher. Vous parlez de la connexion des Jailleux depuis 4 ans. Où en est-on ? Concernant l'équilibre du marché, la baisse du fioul doit l'améliorer car vos frais baissent sur la composante carburant.

Le représentant de ECHM veut répondre à Caroline DELAVENNE. La partie du fixe du contrat sur la puissance souscrite est très importante (74 € du MWh). Pour une année, cela correspond à 740 € d'abonnement sans les consommations. Ce qui est énorme comme prix d'entrée. L'équilibre du contrat ne permet pas de baisser ce coût. De plus, le raccordement avec la tranchée et les tuyaux est à la charge de l'abonné, ce qui coûte très cher et n'est pas forcément compétitif par rapport à d'autres modes de chauffage. Concernant le prix du fioul, le marché prévoit qu'il varie en fonction d'indices et non du prix du marché, les variations à la baisse sont donc atténuées. Cela ne change pas grand-chose sur le déséquilibre du contrat.

Monsieur le Maire évoque une autre solution. Est-il possible d'installer une cogénération permettant de produire et vendre de l'électricité à un opérateur, ce qui permettrait d'améliorer le rendement du réseau de chaleur en produisant plus.

Le représentant de ECHM explique que c'est possible pour les dispositifs au bois et au gaz. Cependant cette solution impose de produire plus de chaleur dans le réseau. Chaleur qui à l'heure actuelle n'aurait pas de débouché par manque d'abonnés finaux. L'investissement complémentaire serait conséquent. L'idée est intéressante intellectuellement mais il faut plus de consommateurs, sinon elle ne peut être mise en œuvre.

Caroline DELAVENNE intervient pour dire que c'est le chat qui se mord la queue. Il faut des gros abonnés, des copropriétés. Comment faire pour débloquer la situation.

Le représentant de ECHM dit que c'est la difficulté sur tous les sites, il est très difficile de raccorder des petits abonnés.

Philippe BERNARD demande quel est le delta entre la puissance nominale et la puissance consommée.

Le représentant de ECHM indique que la puissance souscrite est de 1 755 kwh et la puissance consommée 1 093 kwh en 2015. L'objectif prévu au contrat est de 2 311 kwh. Ce qui pénalise le réseau de chaleur, c'est la faiblesse du prix du fioul. Les personnes restent sur ce mode de chauffage.

François NOUGIER revient sur l'idée de Monsieur le Maire qui semble intéressante à creuser. Peut-il avoir un financement participatif, des citoyens peuvent-ils s'engager ? Cela permettrait d'augmenter le rendement et cela pourrait être un projet mobilisateur pour la commune. Il ne faut pas rejeter l'idée.

Le représentant de ECHM ne voit pas techniquement comment on peut le réaliser. De plus, suite à des abus il y a une vingtaine d'année, il n'est plus possible de produire de l'énergie dans un réseau de chaleur uniquement pour revendre de l'électricité. Les chaufferies étaient volontairement surdimensionnées, des ventilateurs dispersaient dans l'environnement l'énergie thermique produite et revendaient l'électricité à un opérateur. Actuellement, ce n'est plus possible, il y a des minimums de rendement à atteindre.

Monsieur le Maire souhaiterait avoir quand même une idée chiffrée sur la solution de cogénération. Du côté d'ECHM, cela pourrait être une vitrine de développement durable au sein d'un Parc Naturel Régional. Il faut voir aussi quel partenariat est possible avec un opérateur.

Le représentant de ECHM indique que la Copropriété des Jailleux a demandé le chiffrage du coût de raccordement au réseau de chaleur mais aussi de la rénovation de la chaudière au fioul existante. Il y a un delta pour l'instant de 10 000 € inférieur au profit du fioul pour l'installation. C'est problème pour ECHM de ne pas pouvoir raccorder plus de monde. Mais ECHM est prêt à discuter gratuitement avec les bureaux d'études que la commune choisirait pour travailler sur cette question et fournir des données complémentaires. Compte tenu de l'équilibre du contrat, ECHM ne pourra pas participer financièrement.

Caroline DELAVENNE regrette que plus de gens ne puissent se raccorder. Il faut avoir une vision à très long terme sur ce choix énergétique, indépendamment des variations à court terme du prix du fioul.

Le représentant de ECHM lance une réflexion sur l'opportunité pour la commune d'aider financièrement les personnes à se raccorder. Ce qui permettrait de relancer l'attractivité pour le réseau de chaleur. Il y a déjà eu des propositions commerciales faites à l'hôtel Val Fleury, la maison DETTER, idem pour l'OPAC. Le coût de raccordement est à chaque fois trop cher.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Prend acte du présent rapport.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

IV. ASSAINISSEMENT - RAPPORT D'ACTIVITES 2015 - APPROBATION

La Commune a confié depuis le 1^{er} juillet 2008, le service de l'assainissement collectif, à la Société Véolia. Un avenant a été signé le 27 avril 2012 concernant l'intégration des nouveaux ouvrages (collecte gravitaires des Montagnes de Lans et du hameau de Bouilly), et permettant de nouvelles recettes.

Véolia propose un rapport d'activité dont les éléments essentiels sont :

Le nombre d'abonnés s'élève à **1 034** pour **2 693** habitants

Les faits marquants de l'année 2015 sont les suivants :

Des évolutions réglementaires mettent le maître d'ouvrage au centre du dispositif d'atteinte et de mesure de la performance du système d'assainissement. La note technique du 7 septembre 2015 précise que **les rejets au milieu naturel par temps de pluie ne devront pas dépasser 5%** en volume ou en charge, **ou 20 déversements par an** pour chacun des déversoirs d'orage, selon une option à retenir par la collectivité. La mise en œuvre de ces textes est importante pour la commune et Véolia propose de l'aider pour appréhender l'impact pour les services.

Volume d'eaux usées et nombre de clients :

Clients raccordés au réseau :	1034 (1030 en 2014)
Assiette totale de la redevance:	88742m3 (95 852 m3 en 2014)
Nombre de branchements eaux usées séparatifs ou unitaires :	60
Nombre de branchements eaux pluviales séparatifs :	3

L'assiette de la redevance assainissement baisse de 7.4% alors que le nombre de client augmente de 0.4%

✓ Les installations

2 postes de relèvement : Jaumes et Lolette

Les eaux usées sont acheminées et traitées sur l'usine de dépollution de la CCMV (Fenat).

171 bouches d'égout,

746 regards

2 déversoirs d'orage,

Les réseaux :

34 km de canalisations constituant le réseau de collecte des eaux usées, des eaux pluviales, hors branchements

34, 625 km de gravitaire dont 26, 943 km pour les eaux usées et 7 682 km pour le réseau d'eaux pluviales

1,479 km de refoulement

Nombre d'interventions sur le réseau à l'année :

1 curages préventifs (25 ml de réseaux – av. Léopold Fabre) et 2 curages curatifs d'eaux usées (62 ml - rue des écoles + chemin de prenay)

Bilan énergie :

En 2015 la consommation des postes de refoulement a diminué de 40% : 23 530 kvh

- soit pour le poste de refoulement de Jaume	:	16 591 KVH
- soit pour le poste de refoulement de Lolette	:	6 939 KVH

Prix du service au 01/01/2015 :

2,318€ m3 pour 120m3 (2,18€ en 2015)

La facture pour 120m3 est passée de 535,19€ à 547,65

Service au Client :

Un numéro unique non surtaxé 24h/24h et 7j/7 : 0969 323 458

du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h.

Démarches en ligne : www.véoliaeau.fr

Travaux réalisés en 2015 par la commune

Création du réseau assainissement aux Girards.

Route des Ecoles : le réseau d'eaux pluviales Ø200, passant à l'intérieur du regard des eaux usées, était complètement sectionné, ce qui a provoqué un déversement complet de ces eaux dans le collecteur d'eaux usées. La réparation a été faite courant 2015.

Travaux réalisés en 2014 par Véolia

Poste de Refoulement de Lolette = renouvellement de la télégestion

4 nouveaux branchements

Entretien réalisés en 2015 par Veolia

-curage préventif de 25 ml de réseaux d'eaux usées et curage curatif de 62 ml d'eaux usées de manière trimestrielle

Travaux préconisés par Véolia

Continuer la réduction des eaux claires permanentes parasites. Un rapport a été rendu en janvier 2014 par Veolia, des actions de mises aux normes restent à faire :

- Angle de l'Allée des Erables / rue Léon Rognin : défaut d'étanchéité du regard.

Les indicateurs sur la qualité du service en 2015

Prix TTC par m3 pour 120m3 (assainissement seul)	:	2,31 €/m ³
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	:	0.70%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	:	30
Abandon de créance et versements à un fond de solidarité	:	0
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	:	0.00u/1000
habitants		
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions		

fréquentes de curage pour 100 km de réseau : 0.00u/1000
habitants
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées : 0
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les
réseaux de collecte des eaux usées : 0
Durée d'extinction de la dette de la collectivité :
Taux de réclamations : 0.00u/1000
habitants Taux d'impayé sur les factures d'eau de l'année précédente : 0,60%

le taux de curage curatif sur branchements et
Canalisations est de : 1.93 / 1000
abonnés
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des
interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau : 0,00 u/100 km
Taux moyen de renouvellement des réseaux collecte des eaux usées : 0%

« Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les
à définir par la collectivité

Satisfaction des clients

Satisfaction globale	85 %
La continuité de service	94 %
Le niveau de prix facturé	56 %
La qualité du service client offert aux abonnés	87 %
Le traitement des nouveaux abonnements	91 %
L'information délivrée aux abonnés	80 %

Le représentant de Véolia insiste sur le problème des eaux parasites (eaux pluviales dans l'assainissement). Il peut être opportun de faire des tests à la fumée sur des sections de réseau. Après, les solutions techniques de remise en conformité sont parfois difficiles à mettre en œuvre.

Stéphanie SANNIER demande combien coûte ce type de contrôle.

Le représentant de Véolia répond que le prix est indiqué au bordereau de prix de la Délégation de Service Public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Prend acte du présent rapport.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

V. EAU POTABLE - RAPPORT D'ACTIVITES 2015 – APPROBATION

La Commune de LANS EN VERCORS a délégué le 1er juillet 2008 son Service Public d'adduction d'eau potable à La Compagnie VEOLIA EAU pour une durée de 12 ans.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur (Loi n°95-101 du 2 février 1995 – dite Loi Barnier, l'article L2224.5 du CGCT et le décret n°2007-675 du 2 mai 2007), VEOLIA, en tant que délégataire, adresse chaque année à la Collectivité un rapport

annuel et le Maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Les éléments essentiels de ce rapport sont :

Le nombre de clients alimentés s'élève à **1 397** pour **2 693** habitants soit +0,3 %.

Qualité de l'eau :

Les analyses réalisées par l'ARS révèlent une excellente qualité de l'eau distribuée : **100% de conformité** pour les paramètres physico-chimiques et **100 % pour les paramètres microbiologiques**

Volume d'eau potable et nombre de clients :

Client : 1397 en 2015 (1393 en 2014).

Volumes consommés : **168 943 en 2015** alors qu'il était de 157 612 en 2014 (soit +7%)

Volumes vendus **137190 en 2015** et 129724 m3 en 2014 (soit + 6%)

Malgré cette hausse la somme moyenne des 3 dernières années (130 477 m3) franchit le seuil « volume » de la clause contractuelle de révision prévue, correspondant à une baisse de plus de 20 % du volume vendu initial de 168 124 m3.

Le volume vendu est celui facturé aux usagers. Il est égal au volume consommé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites telles que les dégrèvements pour fuite et des éventuels forfaits de consommation.

Les installations

Le patrimoine du service est constitué de :

2 installations de production d'une capacité totale de 163 l/m3 par jour

7 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 1 790 m3 ; (6 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 1000m3 à la chenevarie + 300m3 au mas + 300m3 aux blancs + 50m3 aux clapats + 50m3 à la cordelière) 1 700 m3 + la bache de stockage de 40 m3 installée en 2012 au stade de neige+ une bache de reprise de 50m3 pour le pompage de la chenevarie.

Les ouvrages à faire fonctionner :

Les captages des Blancs et des Jailleux,

La station de reprise des Jailleux vers le réservoir de la Chenevarie et vers le stade de neige;

La station de reprise Les Blancs vers le réservoir Clapats,

La station de reprise Bouilly (Les Eymards) vers le réservoir Cordelière,

Le poste de surpression du Furon,

Le poste de surpression de la Croix Perrin (Chemin Neuf),

Le poste de pompage du stade de neige;

Les équipements de désinfection à la station des Jailleux (électro chloration),

L'équipement de désinfection au réservoir des Blancs (électro chloration)

Les équipements de désinfection du stade de neige (électro chloration)

Les 4 chambres d'îlotage sur le réseau

Les installations de production :

Sources des Jailleux :

Traitement par simple désinfection

Volumes produits pour l'année 154 754m³

Source des Blancs :

Traitement par simple désinfection

Volumes produits pour l'année : 69 365 m³

Volumes total produits pour l'année : **280 022 m³ (224 119 m³ en 2014)**

Le réseau :

59.50 km de réseau (dont 47 km de réseau distribution)

1 067 branchements et 1 373 compteurs

Fuites réparées pour l'année : 22

Rendement du réseau : 60,30% (70,3 % en 2014).

Le rendement de réseau baisse malgré 22 fuites réparées et 9.5 km de réseaux inspectés.

Cette baisse s'explique en grande partie **par une fuite** que nous avons eue du mal à localiser située **sur la distribution du réservoir de Chenevarie**. La localisation du tronçon concerné a pu être faite lorsque le compteur d'ilotage a été installé courant novembre ; ce qui nous a permis d'éliminer l'hypothèse que la fuite se trouvait dans le bourg de la commune. Ce tronçon, qui relient les deux réservoirs de la Chenevarie, n'apparaissait sur aucun plan.

Compte tenu de la faible pression, les techniques classiques, corrélation acoustique, écoutes phoniques, sondes... n'ont pas permis de la localiser précisément. Cette dernière a pu être réparée début 2016.

Le volume de cette fuite est confirmé à 6m³/h. Lorsque l'on calcule le rendement avec les volumes distribués sur les mêmes périodes que les volumes relevés, le rendement atteint 64.3 %.

L'indice de perte en réseau est de 6,46 m³/km.j.

La Loi Grenelle II impose une obligation de moyens pour réduire les pertes en eau sur les réseaux de distribution d'eau potable.

Cet objectif d'amélioration de la performance des réseaux passe par **la mise en œuvre d'un plan d'action** visant à réduire les pertes d'eau suivi par le rendement du réseau de distribution, qui dans le cas de notre collectivité **doit au moins atteindre le seuil de 66,97 %**. Le rendement de l'exercice a été de 60.3 %. **Cet objectif est donc non atteint.**

Travaux réalisés en 2015

1/ travaux de renouvellement et neufs réalisés par le délégataire :

- Un branchement renouvelé,
- réduction de la pression dans la chambre de régulation Route du Mas
- Groupe moto-pompe 2 à la station des Jailleux
- Chauffage de la station de pompage des Jailleux
- Groupe de surpression 1 à la station de surpression de Furon.

2/ Travaux de maintenance

Les lavages des réservoirs ainsi que des captages de production ont eu lieu en juin 2015.

3/ Travaux neuf réalisés par la Commune :

Néant – prévus en 2016

Travaux à prévoir en 2016

Pour l'exercice 2015, Veolia Eau préconise :

de continuer le renouvellement des différentes conduites en amiante-ciment ;
de mettre en place un réservoir pour alimenter le village en distribution seule et non en adduction-distribution depuis les Jailleux comme aujourd'hui ;
de mettre en place la télé relève sur toute la commune,
Finaliser la Déclaration d'Utilité Publiques des captages,

Evolution du prix de l'eau

Le prix de l'eau est fixé d'une part fixe (abonnement) et d'une part variable (en fonction de la consommation d'eau).

Le prix moyen TTC (sur la base de 120m3) du mètre cube d'eau, en 2015 est de 2,28Euro/m3

Pour 120 m3 le montant de la facture eau et assainissement s'élève à 535,19€ (490,83€ en 2014).

Les indicateurs réglementaires de performance pour 2015

Qualité de service à l'utilisateur

Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	:	100,0 %%
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	:	100,0 %
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées abonnés	:	7,16 u/1000
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements (de 1j) :		100%
Taux de réclamations u/1000abonnés	:	1,43
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	:	0,60 %
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité (3)	:	0

Performance environnementale

Rendement du réseau de distribution	:	60,3 % .
Indice linéaire des volumes non comptés	:	6,73 (m3/jour/km)
Indice linéaire de pertes en réseau	:	6,46 (m3/jour/km)
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	:	60 %

Gestion du patrimoine

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	:	101 %
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	:	0,00 %

Le taux d'impayé est passé de 0.24% à 0.60%. La loi BROTTE de 2013 interdit de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés. Le recouvrement des factures doit être fait par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation.

Monsieur le Maire indique que certains ont pu lire dans l'étude de « que choisir » sur la qualité de l'eau que Lans en Vercors avait un mauvais classement. Il tient à préciser que les non conformités sur la qualité de l'eau ne sont pas sur le réseau communal, qui a un taux de conformité de 100 %,

mais de certains réseaux d'eaux privés dont le traitement de potabilisation n'est pas optimal.

Le rapport complet est à disposition au Secrétariat de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Prend acte du présent rapport.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

VI. SPANC - RAPPORT D'ACTIVITES 2015 – APPROBATION

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le SPANC a été confié à l'entreprise VEOLIA en 2011 et que le contrat arrivait à terme le 31 décembre 2014. Il a été prorogé d'une année pour permettre de relancer 34 contrôles non réalisés.

Le SPANC concerne 266 installations tandis que la population légale (chiffres INSEE) concerne 2648 habitants permanents.

Le nombre de personnes raccordé à l'assainissement collectif est de 1023 tandis que 690 habitants sont desservis par un assainissement autonome.

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Il était de 100 en 2013 (D302.0) alors que sa valeur est comprise entre zéro et 140. Pour augmenter cet indice la commune doit mettre en place un service capable d'assurer l'entretien des installations et les travaux de réhabilitation.

Contrôle initiaux des installations d'ANC

	2012	2013	2014	2015
Nombre de contrôles réalisés	190	47	0	8

Ces contrôles se sont avérés conforme à la réglementation pour seulement 4 installations, 22 avec un risque sanitaire et 201 installations ce sont révélées non conformes mais sans risque sanitaire ou environnemental.

La loi sur l'eau impose en cas de risque au propriétaire de faire exécuter les travaux prescrits dans un délai de 4 ans suivant le diagnostic .Dans le cas d'assainissement non conforme mais sans risque, les travaux ne sont pas obligatoires sauf en cas de vente, les travaux doivent être réalisés dans un délai d'un an maximum.

L'indice de performance (p301.3) indique le taux de conformité des installations.

Il est de 86,50 % . $201+4+7=212$ fosses conformes sur 225 contrôlées : $212/225 = 0.8650$.

Contrôle des projets de réalisation ou de réhabilitation d'assainissement autonome :

3 examens de conception ont été effectués et seulement 1 réceptionné au 31/02/2015.

Les contrôles non réalisés :

5 pour cause de refus des propriétaires,

11 ou 2 visites infructueuses ont été réalisées malgré un courrier envoyé en recommandé en septembre 2015.

Les contrôles de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif :

Ils devront être réalisés en 2017 ou 2018

Prix du service :

	Tarifs HT*	Tarifs TTC*
Contrôle de la conception des installations neuves ou réhabilitées	70.91	75.87
Contrôle de l'implantation et de la bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées	81.91	87.64
Contrôle diagnostic des installations existantes	61.31	65.60
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	62.91	67.31

La continuité du service public assainissement non collectif

Afin de maintenir une meilleure lisibilité du SPANC auprès des administrés, Véolia-eau assurera le suivi des assainissements autonomes dont elle a contrôlé la conception au 0 969 323 458.

Dans les autres cas, le service SPANC sera confié à l'entreprise NICOT-contrôles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

Prend acte du présent rapport.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

**VII. MODALITES DE MISE A DISPOSITION DE L'ETUDE D'IMPACT –
REALISATION D'UNE RETENUE COLLINAIRE AVEC ACTIVITES LUDIQUES
D'ETE ET RENFORCEMENT DU RESEAU DE NEIGE DE CULTURE**

Conformément à l'article L122-1-1 du Code de l'Environnement « Lorsqu'un projet de construction, de travaux, d'ouvrage ou d'aménagement nécessitant une étude d'impact en application de l'article L. 122-1 n'est soumis, en vertu du présent livre ou en vertu des dispositions législatives spécifiques au projet, ni à enquête publique ni à une autre procédure de consultation du public, le pétitionnaire ou le maître de l'ouvrage met à la disposition du public, avant toute décision d'autorisation, d'approbation ou d'exécution, l'étude d'impact relative au projet, la demande d'autorisation, l'indication des autorités compétentes pour prendre la décision et celle des personnes auprès desquelles peuvent être obtenus les renseignements sur le projet ainsi que, lorsqu'ils sont rendus obligatoires, les avis émis par une autorité administrative sur le projet. Les observations et propositions recueillies au cours de la mise à disposition du public sont prises en considération par le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage et l'autorité compétente pour prendre la décision. »

Ainsi, avant d'acter la décision d'exécution de la réalisation d'une retenue collinaire avec activités ludiques d'été et renforcement du réseau de neige de culture aux montagnes de Lans, l'étude d'impact doit être mise à la disposition du public.

Les modalités seront les suivantes :

- Mise à disposition du public, du mercredi 29 juin au mercredi 13 juillet 2016 inclus, à la mairie de Lans en Vercors, aux heures d'ouverture du public, de l'étude d'impact, accompagnés d'un registre pour recueillir les observations et propositions du public.
- Procédure de mise à disposition portée à connaissance du public au minimum 8 jours avant, par voie de presse et d'affichage.

Jean-Paul GOUTTENOIRE demande que la publicité la plus large possible soit faite sur la commune. Par exemple sur les « moloks » d'ordures ménagères.

Monsieur le Maire répond que les affiches seront mises à l'école et au Cairn qui sont fréquentés par beaucoup de monde.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les modalités de mise à disposition du public de l'étude d'impact définies ci-dessus,

Autorise Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires à la mise en œuvre de la procédure et de signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

VIII.DEMANDE DE SUBVENTION PLAN « NEIGE-STATIONS » – REALISATION D'UNE RETENUE COLLINAIRE AVEC ACTIVITES LUDIQUES D'ETE ET RENFORCEMENT DU RESEAU DE NEIGE DE CULTURE

Monsieur le Maire indique que la collectivité souhaite démarrer une opération d'investissement en 2016. Il s'agit de la réalisation d'une retenue collinaire avec activités ludiques d'été et renforcement du réseau de neige de culture aux montagnes de Lans.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération et de solliciter une subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du plan « Neige – Stations » au taux le plus élevé possible.

Réalisation d'une retenue collinaire avec activités ludiques d'été et renforcement du réseau de neige de culture

DEPENSES TRAVAUX	MONTANT H.T.	RECETTES	MONTANT H.T.	TAUX
Etudes, Maîtrise d'œuvre et travaux pour la retenue collinaire avec activités ludiques d'été et renforcement du réseau de neige de culture	2 754 626,00 €	Département de l'Isère	518 700,00 €	19 %
		Région Auvergne Rhône-Alpes	826 387,80 €	30 %
		Commune - autofinancement	1 409 538,20 €	51 %
TOTAL	2 754 626,00 €	TOTAL	2 754 626,00 €	

Jean-Paul GOUTTENOIRE s'interroge, après la présentation du plan « neige stations » par Monsieur WAUQUIEZ à Lans en Vercors, s'il faut demander uniquement 30 % de subvention par rapport à la volonté affichée par la Région. Il demande par ailleurs comment le budget de la Régie des Remontées mécaniques, qui est déficitaire une année sur trois, moins 400 000 € cette année, va financer 1 409 000 € d'autofinancement.

Monsieur le Maire répond que c'est pourquoi la prospective financière sera lancée lorsque les subventions seront actées.

Jean-Paul GOUTTENOIRE demande pourquoi on ne sollicite auprès de la Région que 30 % et non pas 80%. Pourquoi on n'a demandé que ça ?

Monsieur le Maire répond que le taux est annoncé à 25 % sur les projets de neige de culture et 5 % au titre de la diversification estivale. Il faut aussi tenir compte que le Département a annoncé 1 € pour 1 € donné par la Région. Cela ne sert à rien de demander 80 % qu'on n'aura jamais.

Josette FICHEUX demande à quoi correspond exactement ce « 1 € pour 1 € ».

Monsieur le Maire répond que le Département donnera 1 € pour chaque € attribué par la Région.

Josette FICHEUX demande pourquoi, il n'y a que 19 % de subvention demandé au Département.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de la somme déjà attribuée par le Département, avant l'annonce de la Région. La délibération porte uniquement sur la subvention demandée à la Région. Un complément sera demandé au Département dès que les modalités seront connues.

Jean-Paul GOUTTENOIRE rappelle que la Région ne fait pas un effort important par rapport à la politique annoncée. Il reste embêté car il ne voit pas comment la Régie des Remontées Mécaniques va sortir 1,4 millions d'€ d'autofinancement. On va mettre en faillite la Régie.

Jean-Charles TABITA répond que si on ne fait rien, on va effectivement mettre en faillite la Régie.

Jean-Paul GOUTTENOIRE répond qu'il y a des investissements raisonnables et d'autres non.

Monsieur le Maire indique que les chiffres présentés là correspondent au projet toutes options et qu'il est possible de décliner des options à la baisse en fonction de ce que dira la prospective financière. Ce projet de neige de culture sécurise 77 % du chiffre d'affaires des remontées mécaniques. C'est aujourd'hui ce qui nous manque.

François NOUGIER demande si l'on ne peut pas prendre le projet dans l'autre sens. C'est-à-dire faire la prospective financière pour savoir ce que l'on peut dépenser. Il faudrait voir ce que la sécurisation de 77 % du chiffre d'affaires peut permettre de s'endetter et demander le complément à la région. S'il le faut, on demande 50 ou 60 %. A contrario, si cette prospective dit qu'on ne peut pas autofinancer 500 00 €, ça ne sert à rien de demander des subventions.

Monsieur le Maire répond que les règles du jeu ont été clairement posées par la Région et que cela ne marche pas comme ça.

Jean-Charles TABITA ajoute que c'est cette option qui a été retenue, sinon on peut toujours attendre quelque chose de mieux pour demander les financements. Dans 5 ans, on sera toujours là.

Jean-Paul GOUTTENOIRE répond que le projet coûte 2 754 626,00 €. Il indique que la construction du restaurant « la Bulle » a été prise sur le budget principal car on avait peur que ce soit trop lourd pour le budget des Remontées Mécaniques.

Jean-Charles TABITA répond que la prospective nous le dira. Il indique que Jean-Paul GOUTTENOIRE a l'habitude de faire des montages de subventions. Il connaît les rouages pour les avoir fait il n'y a pas longtemps. On va le faire avec des chiffres sûrs.

Jean-Paul GOUTTENOIRE répond qu'effectivement il sait faire des montages de subventions.

Monsieur le Maire répond qu'à contrario « la bulle » ne sécurise pas le chiffre d'affaires, le projet de retenue collinaire le fait. C'est la différence. « La Bulle » apportait autre chose à la station. Il vaut mieux être le premier à déposer un dossier de subvention. On a choisi de procéder de cette manière Elle est certainement discutable mais c'est celle qu'on a retenu. Il préfère se baser sur des chiffres déjà actés.

Jean-Paul GOUTTENOIRE répond que c'est effectivement de cette manière que cela se passe. Mais ce n'est pas la meilleure façon de procéder en passant sous les fourches caudines des politiques départementales, régionales ou étatiques qui font des effets d'annonce et ne donne que 30 %. C'est illogique par rapport à ce qui a été communiqué.

Monsieur le Maire indique qu'il aura un débat lorsque l'on aura tous les retours sur les études d'impact. A ce moment-là, on décidera de faire le projet ou non, avec les éléments financiers, le montant réel des subventions, la prospective financière complète, l'étude d'impact avec le traitement des retours éventuels qui pourrait entraîner une modification du projet.

Sophie VALLA demande si la subvention complémentaire sollicitée auprès du Département ira jusqu'à 30 % comme la Région.

Monsieur le Maire répond que oui.

Jean-Charles TABITA indique que si la prospective financière démontre que l'on peut faire le projet avec les montants demandés dans la subvention (30 %), on le fera, c'est l'évidence.

Monsieur le Maire indique qu'aujourd'hui, on demande un taux de subvention uniquement. On n'est pas sur la décision du projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 19 voix pour, 5 contre (Josette FICHEUX, Valérie MOUTON, Gérard MEYRIGNAC, François NOUGIER, Jean-Paul GOUTTENOIRE),

Jean-Charles TABITA s'exprime « bravo de refuser de voter cette demande de subvention, là vous êtes bon !, vous êtes contre une demande de subvention ».

Gérard MEYRIGNAC précise que le vote est contre la façon de faire.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion publique sur le projet de retenue collinaire aura lieu le vendredi 9 septembre 2016 à 20h30, dans la grande salle du Cairn.

Approuve les dispositions ci-dessus,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

IX. APPROBATION DU RAPPORT DU SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la loi N°2010-1563 du 16 Décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, a créé l'article L5211-39-1 du code général des collectivités territoriales qui met à la charge de chaque structure intercommunale à fiscalité propre, l'élaboration et l'adoption d'un projet de schéma de mutualisation des services.

Ce projet de schéma de mutualisation doit être soumis à l'avis des communes membres avant son adoption en conseil communautaire au plus tard le 8 juillet 2016.

A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet présenté par la Communauté de Communes du massif du Vercors.

- Vu la loi N°2010-1563 du 16/12/2010 ;
- Vu l'article L5211-39-1 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu le projet de schéma de mutualisation 2015-2020 ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

▪ **EMET** un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation des services de la CCMV ci-après annexé.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

X. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE – DISSOLUTION DU SIALMO – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Syndical qu'en application de l'article 40 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) révisé a été arrêté le 30 mars 2016 au terme d'un processus d'élaboration conjointe entre les élus et les services de l'état (CDCI)

La loi susmentionnée prévoit la fin d'exercice des compétences ou la dissolution des syndicats intercommunaux dont la liste a été validée par la CDCI, avant le 31 décembre 2016 avec une entrée en vigueur fixée au 1er janvier 2017,

Le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) a été transmis, pour avis, aux conseils municipaux des communes et organes délibérants des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation de la coopération intercommunale existante par Monsieur le Préfet de l'Isère en date du 13 mai 2016,

La liste des syndicats intercommunaux et mixtes dont la dissolution est envisagée intègre le S.I.A.L.MO.- Syndicat Intercommunal des Alpagnes de la Molière.

Monsieur le Maire informe que le Conseil syndical dispose d'un délai de 75 jours à compter de la notification du SDCI par le Préfet pour se prononcer par délibération, l'avis étant réputé favorable au-delà.

Il rappelle que le S.I.A.L.MO. a été créé pour gérer l'espace de la Molière, Espace Naturel Sensible (ENS) et zone Natura 2000 aux portes de Grenoble et dans le Parc naturel régional du

Vercors.

Le S.I.AL.MO. met en œuvre, chaque année, des actions de sauvegarde et de réhabilitation des alpages de la Molière, actions que les communes ne pourraient pas porter seules.

Il est, en outre, l'interlocuteur privilégié pour la mise en œuvre des préconisations de l'ENS et Natura 2000.

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des communes membres du S.I.AL.MO. doit se prononcer sur le rapport du S.D.C.I.

A la suite de cet exposé, le Président propose au Conseil Syndical de se prononcer contre les préconisations du schéma départemental de coopération intercommunale s'agissant de la dissolution du S.I.AL.MO.

Caroline DELAVENNE rappelle l'importance de ce syndicat pour Lans en Vercors et pour la vie agricole et pastoral.

Jean-Paul GOUTTENOIRE demande si le Préfet ne va pas faire acte d'autorité quelque soit la décision de la commune. Ce syndicat est extrêmement utile pour gérer cet espace naturel très sensible.

Monsieur le Maire répond qu'il est fort probable que le Préfet fasse acte d'autorité, mais nous aurons émis notre avis. Cela posera des problèmes car les travaux de la cabane du berger ne sont pas terminés.

Gérard MOULIN précise que le SIALMO peut récupérer la TVA et obtenir des subventions que le groupement pastoral de la Molière ne pourrait obtenir seul. Si on perd le SIALMO, il y aura moins d'aide.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité,

EXPOSE les dispositions qui motivent son avis :

- Le S.I.AL.MO. s'inscrit dans le Plan Pastoral Territorial et couvre une zone comportant un espace naturel sensible (ENS) dont le Parc Naturel Régional du Vercors est gestionnaire et une zone Natura 2000.
- Avec les Communes membres, il est acteur de la mise en œuvre des préconisations et actions conduites par ces organismes.
- Il a pour tâche, la gestion et l'entretien des pâturages dont les Communes membres sont propriétaires sur leurs territoires respectifs.
- Il développe son action en accord avec les objectifs du Parc naturel régional du Vercors, du Plan pastoral territorial du Vercors et du Groupement Pastoral de la Molière qui regroupe 25 éleveurs du territoire du Parc, gère un cheptel de 300 génisses et emploie un berger.
- Depuis sa création en 2000, 86 600 € de travaux ont été investis pour l'aménagement des Alpages de la Molière (voir annexe jointe).

EMET un AVIS DÉFAVORABLE à la dissolution du S.I.AL.MO.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

XI. DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET ZAE JEAUME

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits au budget principal dans le cadre de la cession de terrains entre le Budget Principal et le Budget Annexe de la ZA de Jeaume, il est proposé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative suivante :

SECTION	ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT				
	6015	terrains à aménager	65 000,00	
	7015	Vente de terrains aménagés		65 000,00
		TOTAL FONCTIONNEMENT	65 000,00	65 000,00
INVESTISSEMENT				
	O24	Produits des cessions		65 000,00
		TOTAL INVESTISSEMENT	0,00	65 000,00

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte les dispositions ci-dessus.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

XII. DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET PRINCIPAL

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits au budget principal dans le cadre de la cession de terrains entre le Budget Principal et le Budget Annexe de la ZA de Jeaume, il est proposé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative suivante :

SECTION	ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT				
	6015	terrains à aménager	65 000,00	
	7015	Vente de terrains aménagés		65 000,00
		TOTAL FONCTIONNEMENT	65 000,00	65 000,00
INVESTISSEMENT				
	O24	Produits de cessions		65 000,00
	2315	Opération 106 : voiries communales	65 000,00	
		TOTAL INVESTISSEMENT	65 000,00	65 000,00

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte les dispositions ci-dessus.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

XIII.DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET REMONTEES MECANIKES

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits au budget REGIE DES REMONTEES MECANIKES 2016, il est proposé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative suivante :

SECTION	ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT				
	023	Virement section investissement	65 523.92	
	6688	Frais financiers	5 000.00	
	7061	Billetterie		70 523.92
		TOTAL FONCTIONNEMENT		
INVESTISSEMENT				
	021	Virement section investissement		65 523.92
	213-400	Frais études retenue collinaire	65 523.92	
		TOTAL INVESTISSEMENT		

Monsieur le Maire précise que les sommes inscrites dans cette décision modificative permettent de retrouver les chiffres indiqués dans les documents de travail budgétaires distribués aux élus le 23 mars 2016.

Après avoir délibéré, à la majorité par 18 voix pour, 4 abstentions (Josette FICHEUX, Gérard MEYRIGNAC, François NOUGIER, Jean-Paul GOUTTENOIRE), le Conseil municipal adopte les dispositions ci-dessus.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

XIV.PERMIS MODIFICATIF – SANITAIRES REGIE REMONTEES MECANIKES

La commune de Lans en Vercors a déposé un permis de construire pour la création des caisses des remontées mécaniques et la démolition et reconstruction des sanitaires des montagnes de Lans en avril 2006 et a obtenu un arrêté d'autorisation le 7 août 2006.

Ces travaux ont été mis en œuvre mais ne sont pas encore terminés. Ceux concernant les sanitaires doivent commencer cet été et après vérification, il semble que les plans doivent être modifiés. La création de deux fenêtres en pignon permettrait une aération plus adéquate des lieux.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal,

D'autoriser M. le Maire à déposer cette demande de permis modificatif ainsi que toutes demandes de modifications nécessaires pour achever ce dossier de réaménagement de la station des remontées mécaniques et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte les dispositions ci-dessus.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

XV. APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LE FESTIVAL MARMOTTE HIGHLINE PROJECT 2016

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal le projet du festival « Marmotte highline Projet », qui se déroulera du 7 au 10 juillet 2016, sur la commune. Ce festival a pour but de promouvoir l'activité high line et de la canaliser pour limiter les pratiques sauvages.

Des démonstrations et initiations sont programmées sur le village en lien avec l'office du tourisme

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver une convention avec l'association « c'est slack ..er bon » pour l'organisation de ce festival. Cette convention ne prévoit aucun versement de subvention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la convention ci-jointe et autorise le Maire à la signer ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

XVI. TOUR DE TABLE DES DELEGATIONS.

Le secrétaire de Séance
Jean-Charles TABITA



